

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de BOUTIGNY-PROUAI
Séance du 19 mai 2006

L'an deux mille six, le vendredi 19 mai 20 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Boutigny-Prouais, légalement convoqués le 12 mai 2006, se sont réunis sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Étaient présents : Mireille ÉLOY, Daniel BRUNET, Sylvie BENGUIGUI, Marc BALLESTEROS, Fabrice GEFFROY, Stéphane MÉJANES (à partir du point n°3, Corine LE ROUX, Isabelle PETIT, Josette JOYEUX, Maryse DELATTRE, Monique PETIT, Roland HEYER, Claude SERREAU.

Étaient absents : Roland VEILLEROBE ayant donné pouvoir à Marc BALLESTEROS, Pierre GAPILOU ayant donné pouvoir à Daniel BRUNET, Denis MEIH, Jean-Marc BARRIÉ, Anne DEMERLÉ absents n'ayant pas donné pouvoir.

Commission consultative :

Était Présent : Gilbert GAINON

Étaient absents : Luc JOYEUX, Roger MEIH, Jean-Pierre LELAIDIER, Elisabeth SELMAN.

Membres afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 18

Membres présents : 12 (13 à partir du point 3)

Qui ont pris part à la délibération : 15

Nommée secrétaire de séance : Isabelle PETIT

1. Approbation du précédent Conseil

Le compte rendu qui a été adressé aux élus n'est pas celui du vote du budget, mais celui précédemment adopté, aussi Madame le Maire décide de repousser au prochain Conseil l'approbation de ce compte rendu

2. Election d'un adjoint

Suite à la démission de Stéphane Méjanès de son poste d'adjoint pour raisons personnelles, Madame le Maire propose aux membres du Conseil présents de procéder ce soir à l'élection d'un nouvel adjoint.

En accord avec l'intéressée (Monique PETIT) et face à la tâche qu'elle accomplit depuis le début de son mandat, Madame le Maire souhaite que soit concrétisé le dévouement de cette élue par la création d'un poste d'adjoint avec la délégation de compétences lui attribuant l'encadrement du personnel des agents de service des écoles.

Néanmoins s'agissant d'une élection, Madame le Maire souhaite connaître les autres candidats éventuels.

Après un rapide tour de table, aucun autre candidat ne s'étant présenté, Madame le Maire procède à l'élection qui se déroule à bulletin secret.

Il est constaté 14 bulletins dans l'urne.

Est élue au premier tour du scrutin, par 13 voix pour, 1 bulletin blanc.

Monique PETIT comme 5^{ème} adjoint avec pour délégation l'encadrement du personnel des agents de service des écoles.

3. CCPH – Modification des statuts :

Environnement – modification du périmètre de la carte des cours d'eau permanents d'intérêt communautaire.

Suite à l'intégration dans la Communauté de Communes du Pays Houdanais des 19 nouvelles collectivités et précédemment d'Orvilliers, Madame le Maire informe les membres du Conseil présents qu'il y a lieu de procéder à la modification des statuts de la Communauté de Communes portant sur la carte des cours d'eau permanents d'intérêt communautaire afin de refléter parfaitement le nouveau périmètre d'application de la compétence « Maîtrise des ruissellements et lutte contre les inondations ».

Face aux interrogations de certains élus, Daniel BRUNET précise que pour Boutigny-Prouais, seul est concerné l'Opton, les cours pris en compte sont ceux qui apparaissent en trait bleu sur les cartes IGN. A ce jour seules les synthèses sur la Vaucouleurs et la Vesgre ont été réalisées, le cabinet « Safège » poursuivra ses études sur les autres cours d'eau des 19 nouvelles collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CCPH sur le périmètre de compétence « Maîtrise des ruissellements et lutte contre les inondations ».

4. Compétence sportive et culturelle – définition de l'intérêt communautaire.

Afin de faciliter la détermination de l'intérêt communautaire pour la compétence « sport et culture », Madame le Maire rappelle qu'il a été déterminé par le Conseil Communautaire de la CC Pays Houdanais que « l'intérêt communautaire des pratiques de la musique, du chant et de la danse est reconnu lorsque la pratique s'exerce au sein d'une structure dont :

- le siège social est situé dans une des mairies des communes membres de la CC Pays Houdanais
- les statuts ont été déposés depuis au moins 5 ans
- l'activité est avérée sur le territoire de la CC Pays Houdanais depuis au moins 5 ans
- 70 % des adhérents résident dans les communes membres de la CC Pays Houdanais

Madame le Maire laisse la parole à Isabelle Petit qui précise que ces critères sont difficiles à réaliser. Sylvie Benguigui s'interroge sur le fait de savoir si ces critères ont pour but de mieux cibler les intérêts des administrés, ou d'éliminer bon nombre d'associations du droit à subventions.

Madame le Maire lui répond que le but est de mieux cibler les associations d'intérêt communautaire, mais aussi de donner des limites au nombre à subventionner.

Il convient également d'approuver la modification des statuts correspondant à cette définition pour transmission aux autorités préfectorales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CCPH sur la définition de compétence sportive et culturelle pour la pratique de la musique du chant et de la danse

5. Aménagements de sécurité

Madame le Maire informe les membres du Conseil présents des décisions prises en Conseil d'Adjoint sur les travaux de sécurité à réaliser cette année :

Hameau de Rosay, fourniture et pose de glissières de sécurité
Marquages au sol de places de stationnement, acquisition de panneaux

Il s'agit de réaliser les travaux de sécurité dans le virage dangereux en traverse du hameau de Rosay (virage où sont situées actuellement des jardinières).

Madame le Maire précise qu'il a été décidé de recourir aux services de la DDE pour la mise en place de barrières de sécurité doubles avec habillage en bois afin de limiter l'impact visuel des travaux (identiques à ceux mis en place à « Marcheçais »).

La facture de la DDE qui va effectuer les travaux s'élève à 6 460,34 € HT (4671 € de rail, plus la signalisation, la pose et les sondages de gaines).

Sylvie Benguigui s'interroge sur les délais d'exécution des travaux. Fabrice Geffroy lui répond que vraisemblablement les travaux ne pourront avoir lieu qu'après les grandes vacances, sachant que la DDE doit commencer par faire les sondages.

Monique Petit quant à elle se demande si ce rail ne sera pas trop dangereux et si lors d'accident l'assurance fonctionnera correctement. Sur cette réflexion, Daniel Brunet explique que les barrières seront posées à environ un mètre du bord de la route laissant ainsi un passage pour les piétons derrière, et qu'en cas de sinistre il faut que le tiers soit identifié pour obtenir un remboursement de l'assurance.

Marc Ballesteros même s'il souhaite voter pour la réalisation de cette barrière, s'inquiète des risques d'accident qu'elle risque de provoquer.

Stéphane Méjanès intervient pour se féliciter également de ces travaux, mais fait part de son inquiétude pour les autres sites et notamment ceux rue du Rosaire et rue des Potiers.

Mireille Éloy répond à ces inquiétudes en rappelant que ces travaux ne seront pas oubliés, ils seront aussi réalisés cette année et laisse la parole à Daniel Brunet pour en préciser les modalités.

Celui-ci intervient pour informer qu'une partie de ces travaux seront effectués par les employés communaux. Cependant en raison des coûts de l'opération et d'une volonté de la Municipalité de conserver durablement ces aménagements, la décision a été prise de réaliser un marquage à la « peinture à chaud », technique que seuls des professionnels disposant de matériels spécifiques peuvent réaliser.

1^{er} temps – réalisation du marquage au sol par la DDE (pour un montant global 789,07 € HT sur l'ensemble des projets de la Commune).

2^{ème} temps – installation des îlots par les employés communaux (sauf îlot central face à l'église St Pierre de Boutigny).

Idem pour le site de Prouais.

Suite à ces explications Corine Le Roux s'inquiète de la gêne occasionnée par le stationnement de véhicules juste devant l'îlot rue du rosaire. Mireille Eloy lui répond que s'il faut, une réglementation appropriée sera mise en place le moment venu.

Daniel Brunet profite de l'occasion pour féliciter la Communauté de Communes du Pays Houdanais pour les travaux effectués rue de la Mésangerie à la Musse. Madame le Maire signale à cette occasion qu'il convient de prendre une délibération afin de permettre l'acquisition de panneaux de circulation et d'interdiction de stationnement afin de préserver durablement le nouveau revêtement et les bas côtés.

Daniel Brunet signale que si les peintures sont peu chères, les panneaux quant à eux sont dispendieux malgré les 40 % de remise par la DDE (767,30 € HT).

Fabrice Geffroy intervient pour préciser que suite à un accord, la peinture acquise par la Commune pour les zébras, sera partiellement utilisée par les services du Conseil Général (notamment à Allemant) en raison de la dangerosité des lieux.

Madame le Maire signale également qu'un accord a été trouvé avec le Conseil Général pour inverser l'implantation du stop sur la route de Condé et de limiter ainsi la vitesse en sortie de hameau.

Corine le Roux se fait la porte parole d'administrés qui souhaitent que le nouvel abri pour le ramassage scolaire à Allemant soit éclairé. Madame le Maire lui répond qu'elle veillera à l'installation de cet éclairage pour l'hiver prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le paiement de ces factures pour la création de nouveaux aménagements de sécurité.

6. Délibération pour paiement en investissement de factures de petits matériels

Madame le Maire informe les membres du Conseil présents de la nécessité de régler en investissement divers matériels dont la Commune à fait l'acquisition et qui ont un caractère de durabilité à savoir :

- Une facture ALTRAD MEFRAN de 1 326,00 € HT qui correspond à l'acquisition de divers petits matériels (1 jeu toupie tortue pour la maternelle de Boutigny, 2 vitrines, 2 bancs pour les cimetières).

A propos des bancs, Corine Le Roux s'interroge sur l'emplacement du banc dans le cimetière de Boutigny. Madame le Maire laisse la parole à Josette Joyeux qui tient à la rassurer le banc est bien implanté, car la poubelle sera prochainement déplacée afin de se trouver à l'entrée du cimetière.

Il faut également payer une facture à la Sté DIDIER et PINOT qui a été chargée de numériser notre plan cadastral dans le cadre de l'étude de la modification du plan d'occupation des sols. Le total s'élève à 1 002,70 € HT.

- Une troisième facture à régler : ALLIANCE MEDIA pour 871,32 € HT concernant les publications officielles pour le projet de construction d'une unité de traitement des boues à la station de Boutigny.

Par ailleurs, Madame le Maire souhaite que soient examinées les factures concernant la Société LTE qui a effectué pour le compte de la Commune la remise aux normes des armoires électriques des classes élémentaires, classes maternelles et classes préfabriquées (Pour un montant de 5 644,60 € HT). Sylvie Benguigui ajoute qu'il y aura un compteur en moins dans le préfabriqué et par conséquent un abonnement en moins.

Mais aussi le règlement en investissement d'une facture de 609,53 € HT à ROADY de Maulette concernant l'achat d'une remorque de 500 kg demandée par les employés communaux.

Madame le Maire laisse la parole à Fabrice Geffroy qui précise que ce matériel était immédiatement nécessaire (arrosage des plantations et traitement annuel) et qu'il donne entière satisfaction aux employés communaux qui se réjouissent de son acquisition. Sachant qu'à ce jour il n'y avait que le camion qui pouvait transporter ce matériel (pulvérisateur, tonne à eau...). Cette remorque permet ainsi de mieux valoriser le matériel et le temps des employés communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le paiement de ces factures en investissement.

7. Délibération pour paiement facture SICAE-ELY

Madame le Maire informe les élus présents qu'afin de régler à la Sicae-ely une facture d'un montant de 910,42 € HT, il convient de prendre une délibération pour PVR de l'opération réalisée rue de la Cadotterie à Prouais.

Cette délibération est nécessaire pour la prise en charge du règlement de ces travaux auprès de la Trésorerie.

Par ailleurs, l'installation exécutée rue du Bocage à Allemant fonctionnant désormais grâce à la collaboration des employés communaux, il convient de régler la facture de la Sicae-ely pour un montant de 5 689,38 € TTC concernant les cinq lampadaires et de solliciter ainsi les différentes subventions afférentes à ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le paiement de ces factures à la Sicae-ely et autorise Madame le Maire à entamer les démarches nécessaires à la perception de subventions concernant ces diverses opérations.

8. Délibération pour acceptation de devis maintenance des horloges des églises.

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil présents de la proposition de la société « Denizet Electro Horlogerie » d'assurer par contrat la maintenance des cloches et des horloges des églises.

Saint Rémi de Prouais : tarif annuel 173,42 € TTC

Saint Pierre de Boutigny : tarif annuel 197,34 € TTC

Madame le Maire laisse la parole à Daniel Brunet qui précise qu'après étude du dossier il est favorable à la signature de la convention.

Les prix semblent raisonnables en comparaison des autres devis reçus en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la signature de la convention avec l'entreprise Denizet pour l'entretien de nos horloges pour une durée de 3 ans renouvelable tous les ans.

9. Convention pour travaux sur le Puits Communal

Suite au dépôt par l'ASPIC auprès de la Mairie d'une demande d'autorisation de faire exécuter des travaux sur le puits de « la Musse », Il apparaît la nécessité de prendre une délibération afin d'autoriser Madame le Maire à signer une convention précisant les modalités de financement et d'exécution de l'opération.

Madame le Maire explique aux élus présents que les termes de la convention sont identiques à ceux prévus avec le diocèse et les donateurs privés lors du programme de réfection de nos églises communales. Elle rappelle qu'en définitif, la Commune n'aura à sa charge que la TVA afférente à l'opération, soit 450,80 €, qu'elle récupérera dans 2 ans à hauteur de 18,6 %.

Madame le Maire demande également l'autorisation de signer une autre convention similaire avec le Centre de Loisirs Léo Lagrange qui utilise la cuisine et par conséquent les produits d'entretien, mentionnant la facturation de ces produits au prorata temporis d'utilisation.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention avec l'ASPIC pour travaux sur le puits communal de la Musse suite à l'acceptation du don initial, ainsi qu'une convention avec le Centre de Loisirs Léo Lagrange pour facturation des produits d'entretien au prorata temporis, suite à un accord verbal.

10. Délibération pour choix du maître d'œuvre concernant le projet de construction d'une unité de traitement des boues de la station de Boutigny

Madame le Maire laisse la parole à Daniel Brunet qui informe les membres du Conseil présents des résultats issus des réunions de la Commission d'Appel d'offres concernant le projet de construction d'une unité de traitement des boues de la station de Boutigny.

Après examen des 6 candidatures avec l'aide de Mademoiselle Baudu receveur Municipal et de Madame Prévotat du Conseil général, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur le choix définitif du maître d'œuvre.

Le choix de la commission s'est porté sur la DDE dont le tarif des prestations s'élève à 6,38 % du marché. Sachant que l'estimation du rhyzocompostage est de 9 570 € H.T.

Madame le Maire, après un rapide tour de table, soumet l'approbation de ce choix aux élus présents afin de lancer les travaux de maîtrise d'œuvre et notamment l'élaboration du cahier des charges.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme le choix de la DDE comme maître d'œuvre sur projet.

11. Délibération pour acceptation du décompte suite au retrait définitif du syndicat du collège de Nogent-le-Roi.

Suite à l'acceptation du comité syndical du collège de Nogent-Le-Roi du retrait de notre Commune à ce syndicat, il convient que le Conseil se prononce définitivement sur les conditions formulées par le Conseil Syndical, à savoir :

- prise en charge par la Commune de ses engagements jusqu'à échéance des prêts en cours.
- l'acceptation de l'impossibilité de faire désormais transporter un enfant de la Commune à destination de ce collège même s'il obtient une dérogation scolaire.
- Moyennant la somme de 6086,99 €

Ces conditions étant conformes à celles négociées auprès de Monsieur Jean-Paul MALLET, Madame le Maire propose aux élus présents d'entériner ces conditions auprès de la sous-Préfecture afin que le retrait de la Commune puisse aboutir définitivement.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme le retrait de la Commune du Syndicat de Gestion du Collège de Nogent le Roi.

12. Délibération pour attribution d'une prime au mérite au personnel communal sur l'année 2005-2006.

Madame le Maire rappelle que comme l'année précédente une somme de 10 000 € a été incluse au Budget destinée au versement d'une « prime de vacances » pour récompenser la manière de servir et l'assiduité des agents communaux qui le méritent.

Après avoir consulté les élus, en contact direct avec le personnel, elle décidera du montant individuel à verser à chaque agent, qui pourra faire l'objet d'une communication aux élus qui le souhaiteraient.

Cette année le versement de cette prime sera lié plus que jamais à la façon de servir.

Sylvie Benguigui s'interroge sur l'opportunité de reconduire chaque année cette prime et souhaiterait savoir si elle porte ses fruits, autrement elle demande que soit envisagé un autre système de récompense des efforts des salariés.

Madame le Maire rappelle que seule l'argent est un élément motivant, et que l'inefficacité de cette prime dans l'amélioration du comportement de certains ne doit pas pénaliser l'ensemble du personnel.
Maryse DELATTRE s'interroge sur l'opportunité de scinder le versement de cette prime en 2 (une fois à Noël, une fois pour les grandes vacances) afin de permettre aux agents de recadrer leur comportement.
Mireille Éloy lui répond que le montant individuel n'est pas assez significatif pour permettre le versement en 2 fois.

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à instituer une prime au mérite pour 2005/2006.

13 - Informations et questions diverses

Recrutement

Madame Le Maire informe les membres du Conseil présents du recrutement de 2 personnes en contrat CAE pour une durée de 1 an.

- la 1^{ère} personne a été recrutée pour effectuer le ménage dans les écoles en remplacement de l'agent titulaire du poste qui a pris la responsabilité de la Garderie Communale
- la 2^{nde} personne quant à elle a été recrutée pour la bibliothèque. Madame le Maire laisse la parole à Monique Petit qui précise que le jeune homme recruté aura une formation de 60 heures exécutée auprès de la Bibliothèque Départementale de Prêt.

La période d'essai est de 2 mois à la demande de l'intéressé qui finance ses études par ce type de contrat.

En accord avec l'ABBP, la Bibliothèque deviendra donc Municipale à l'issue de cette période d'essai et le recrutement « définitif » de l'agent.

Poste Communale

Madame le Maire informe les membres du Conseil présents que la réponse sur la Poste Communale devrait arriver prochainement. Elle souhaite voir confirmer ses espoirs d'une réponse positive.

Modification du POS en PLU

Madame le Maire signale que la première réunion avec l'architecte en charge de la mise en place d'un PLU sur la Commune a eu lieu. Elle s'engage à tenir régulièrement informés les élus de l'évolution des travaux de la commission ad hoc. Cette première réunion était destinée à dresser un portrait de chiffres issus de l'INSEE afin de mieux appréhender les évolutions de classes, de constructions et autres, sachant qu'en juillet 2006 une actualisation sera faite puisque les chiffres analysés allaient jusqu'en 1999.

Effectifs scolaires

Madame le Maire répond aux interrogations de certains élus sur les effectifs scolaires pour la rentrée 2006-2007 (qui était d'environ 206 élèves au dernier conseil d'école) et s'engage à éclaircir les rumeurs de classes de plusieurs niveaux.

Eclairage public

Madame le Maire s'engage à éclaircir les problèmes liés à l'entretien des éclairages publics régulièrement défectueux.

Le prochain Conseil est en principe fixé au jeudi 8 juin à 20 h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.